

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 5 mai 2010 se tient à 18 h 30 une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet préside la séance. Les maires, madame Sonia Cloutier et messieurs Steve Charrier, Jean-Denis Cloutier et Mario Quirion participent également à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Nancy Roy m'assiste pour cette tâche.

Madame Danielle Paradis, adjointe à la direction générale et responsable des communications participe également à la rencontre.

Mesdames Colette Roy Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic et Marielle Fecteau, mairesse de la Municipalité de Lac-Drolet sont absentes.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2010-78

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 5 MAI 2010**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 7 ET 21 AVRIL 2010
4. SUIVI TRAVAUX AUX ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
5. CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 2010-246, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-05-04 AFIN D'INCORPORER LE LOT 3 189 214 À LA ZONE MIXTE M-3, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN
6. RÉIMPRESSION DU DÉPLIANT « LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU, IL FAUT Y VOIR »

7. ENGAGEMENT PERSONNEL, ÉQUIPE MOBILE DE QUÉBEC EN FORME
8. ACHAT ORDINATEUR PORTABLE, SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE
9. CONGRÈS 2010, ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
10. VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, GALERIE D'ART ESTIVALE, ANNÉE 2010
11. VERSEMENT QUOTE-PART BIBLIOTHÈQUE
12. PRINTEMPS DES ARTISTES, RENOUVELLEMENT DE NOTRE APPUI FINANCIER
13. VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MÉGANTICOIS
14. DÉPÔT FORMULAIRE DE COMMANDITES
15. DEMANDE DE COMMANDITES :
 - 15.1. FESTIVAL SONGE D'ÉTÉ EN MUSIQUE, MOULIN BERNIER
 - 15.2. PLANIFICATEUR FAMILIAL 2010-2011
 - 15.3. VISIBILITÉ, TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES
 - 15.4. CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC
16. RÉPARTITION SALARIALE, POSTE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
17. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, AVRIL 2010
18. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 2 JUIN 2010
19. VARIA
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 7 ET 21 AVRIL 2010

C.A. 2010-79

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 7 ET 21 AVRIL 2010

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif de la MRC du Granit des 7 et 21 avril 2010 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI TRAVAUX AUX ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.

Pour faire suite à la rencontre du comité administratif du 21 avril dernier, j'explique aux membres du comité que les travaux sont en cours à notre site de traitement des boues de fosses septiques mais que nous avons une journée de retard sur l'échéancier. En effet, à cause de la pluie, les travaux de peinture ont dû être suspendus. La saison de vidange des boues de fosses septiques qui devait débuter le lundi 10 mai débutera donc seulement le lendemain mais ce retard sera repris avant la fin de la première semaine.

5.0

CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 2010-246, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-05-04 AFIN D'INCORPORER LE LOT 3 189 214 À LA ZONE MIXTE M-3, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

C.A. 2010-80

CONFORMITÉ RÈGLEMENT NO 2010-246, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-05-04 AFIN D'INCORPORER LE LOT 3 189 214 À LA ZONE MIXTE M-3, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Romain nous a soumis son règlement no 2010-246 modifiant le règlement de zonage no 90-05-04 afin d'incorporer le lot 3 189 214 à la zone mixte M-3;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Romain nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier la conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 2010-246 de la Municipalité de Saint-Romain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DÉPLIANT « LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU, IL FAUT Y VOIR » ENVOI ET RÉIMPRESSION

Les maires sont informés que notre dépliant « LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU, IL FAUT Y VOIR » préparé afin de publiciser les dispositions de notre Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des cours d'eau (renaturation des rives) sera distribué comme prévu, au cours des prochains jours. Il est rappelé que lors de la préparation de ce document, un premier lot de 5 000 dépliant avait été imprimé et qu'il faudra procéder à une réimpression si l'on veut couvrir l'ensemble du territoire.

J'explique ensuite que le Conseil de la Municipalité de Stratford nous a demandé de modifier notre dépliant afin de préciser les normes de largeur de la rive prévues aux règlements d'urbanismes des municipalités et celles prévues à notre RCI 2008-14 concernant les bandes riveraines à renaturaliser.

Il est également annoncé que la Ville de Lac-Mégantic nous a aussi fait la demande de ne

pas transmettre ce dépliant à ces citoyens étant donné qu'elle a déjà entrepris des démarches de renaturalisation des terrains riverains.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

C.A. 2010-81

RÉIMPRESSION DU DÉPLIANT « LA PROTECTION DE NOS PLANS D'EAU, IL FAUT Y VOIR »

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit autorise la réimpression de 10 000 dépliant « La protection de nos plans d'eau, il faut y voir », le tout pour un montant d'environ 1 300\$.

QUE cet achat soit payé à même les sommes prévues à cet effet au fonds « Eaux » des prévisions budgétaires.

QUE ce dépliant soit envoyé à tous les propriétaires de terrain de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

ENGAGEMENT PERSONNEL, ÉQUIPE MOBILE DE QUÉBEC EN FORME

C.A. 2010-82

ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE DE QUÉBEC EN FORME

ATTENDU QUE la MRC désire poursuivre pour l'été 2010, le service de soutien technique aux OTJ des municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'un appel de candidature a été publié et que des entrevues ont été réalisées par les coordonnatrices de Québec en Forme pour la sélection d'animateurs pour l'Équipe Mobile de soutien aux OTJ pour l'été 2010;

ATTENDU QUE madame Nathalie Poirier, agente de développement en loisir, nous soumet la candidature de monsieur Jean-Sébastien Roy de Frontenac;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit engage les personnes suivantes pour la période estivale pour la réalisation des travaux d'animation de l'Équipe Mobile de Québec en Forme pour notre territoire :

- madame Patricia Carrier de Lac-Drolet, Coordonnatrice;
- madame Sophie Dorval d'Audet, Coordonnatrice;
- monsieur Jean-Sébastien Roy de Frontenac;
- madame Chantale Roy de Frontenac;
- monsieur Dave Jalbert de Lambton;
- madame Maire-Éve Michaud de Lac-Mégantic;
- madame Myriam Boucher de Frontenac;
- madame Véronique Glaude de Val-Racine.

QUE les salaires pour ces postes soient ceux établis à l'échelle salariale des employés de Québec en Forme pour ces postes.

QUE cet engagement est conditionnel au versement par Québec en Forme à la MRC des

argents nécessaires pour couvrir le salaire et bénéfices marginaux des personnes ici engagées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

ACHAT ORDINATEUR PORTABLE, SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

J'informe les maires que suite à l'ouverture du poste d'adjointe à la direction, la MRC devra faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur puisque madame Paradis utilise actuellement celui de madame Marlène Bachand, agente de développement rural présentement en congé maternité. D'autre part, l'ordinateur portable de notre préventionniste serait beaucoup plus profitable s'il contenait une tablette qui lui permettrait de faire la saisie de données directement lors de ses visites. Suite aux discussions, il est entendu que le poste de travail de notre préventionniste soit transféré au poste d'adjointe à la direction générale et qu'un nouvel équipement soit acheté pour le service de prévention incendie.

C.A. 2010-83

ACHAT ORDINATEUR PORTABLE, SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit achète de Tigerdirect.ca. un ordinateur portable de marque Lenovo ideaPad S10-3T 0651-37U Netbook pour un montant de 659.99 \$.

QUE ce montant soit payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

CONGRÈS 2010, ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

C.A. 2010-84

CONGRÈS 2010, ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Donald Cloutier, responsable du service de l'évaluation, soit autorisé à participer au congrès 2010 de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec pour un montant de 520.\$.

QUE ce montant soit payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 à 13.0**VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, GALERIE D'ART ESTIVALE, ANNÉE 2010**

Les points 10, 11, 12 et 13 sont traités en un seul point.

J'informe les maires que lors des prévisions budgétaires pour l'année 2010 des sommes avaient été prévues pour les activités culturelles suivantes :

- Galerie d'Art estivale
- Le Printemps des artistes
- Le Méganticois
- La Bibliothèque

Étant donné que ces activités seraient très certainement en péril sans notre contribution, les maires s'entendent pour leur verser une contribution pour l'année 2010. Il est cependant précisé que la politique culturelle sera revue dans les prochains mois et que le financement de ces activités pour les prochaines années sera discuté.

C.A. 2010-85**VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, AUX ACTIVITÉS CULTURELLES POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE lors des prévisions budgétaires de l'année 2010, les maires ont accepté de prévoir des montants pour le financement de certaines activités culturelles sur notre territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE verser notre contribution pour l'année 2010 aux activités culturelles suivantes :

- Galerie d'Art estivale, 2 000.\$;
- Le Printemps des artistes. 2 500.\$;
- Le Méganticois, 5 000.\$;
- La Bibliothèque, 8 200.\$.

QUE ces montants soient payés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0**DÉPÔT, FORMULAIRE DE COMMANDITE**

Madame Danielle Paradis présente aux membres du comité administratif le nouveau formulaire qui devra être complété par tous ceux qui voudront déposer une demande de commandites à la MRC. Le but étant d'obtenir le plus de renseignements possible, tant sur la description de l'organisme que sur la demande d'aide financière. Il est aussi précisé que les critères d'attribution sont inclus à ce nouveau formulaire pour en informer les promoteurs. Suite à cette présentation, les maires demandent que l'année 2010 soit inscrite sur le formulaire. Il est également demandé que ce formulaire soit transmis aux municipalités pour leur utilisation personnelle.

15.0**DEMANDE DE COMMANDITES**

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC

Monsieur Bernier nous fait part d'une demande d'aide financière reçue du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic pour contribuer au Gala de fin d'année 2010.

C.A. 2010-86**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière du Centre d'Études Collégiales de Lac-Mégantic pour accorder une bourse d'études à un étudiant lors du gala de la fin d'année;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif jugent qu'il est important de soutenir les étudiants et étudiantes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Centre d'Études Collégiales de Lac-Mégantic une bourse de 200.\$ pour remettre à un étudiant ou une étudiante lors du gala de fin d'année.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL SONGE D'ÉTÉ EN MUSIQUE, MOULIN BERNIER

Je présente ensuite une demande du Moulin Bernier pour le festival « Songe d'été en musique » qui en est à sa 4^e édition. Suite aux discussions et étant donné que cet organisme demande l'appui financier de la MRC pour la première fois, la résolution suivante est adoptée.

C.A. 2010-87**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, FESTIVAL « SONGE D'ÉTÉ EN MUSIQUE »**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 1 000.\$ du Moulin Bernier pour le festival « Songe d'été en musique »;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif jugent que la demande d'aide financière du Moulin Bernier correspond aux critères de la politique de commandites de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Moulin Bernier une aide financière de 1 000.\$ pour le festival « Songe d'été en musique ».

QUE le promoteur de ce projet soit avisé que la participation financière pour cet

événement est acceptée pour cette année seulement.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLANIFICATEUR FAMILIAL 2010-2011

Je présente ensuite une demande d'aide financière pour le Planificateur familial 2010-2011. Suite aux échanges et étant donné que ce projet a déjà été soutenu par la MRC dans les années passées, il est entendu de ne pas contribuer.

VISIBILITÉ, TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES

Je présente maintenant un plan de visibilité offert par la Chambre de Commerce pour le tournoi de golf des gens d'affaires. Suite aux discussions, les maires s'entendent pour ne pas participer à ce plan de visibilité.

16.0

RÉPARTITION SALARIALE, POSTE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

J'explique aux membres du comité que lors de l'embauche de madame Danielle Paradis au poste d'adjointe à la direction générale et responsable des communications, il avait été convenu que son salaire soit établi en fonction de la répartition de son temps entre le poste d'adjointe à la direction générale et responsable des communications et celui d'agente de développement rural. Étant donné que les dossiers traités actuellement, tels que le projet éolien, ont demandé que madame Paradis réajuste son emploi du temps pour en accorder plus à l'administration générale, il y a lieu de réajuster son salaire selon cette nouvelle répartition.

C.A. 2010-88

RÉPARTITION SALARIALE, POSTE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'engagement de madame Danielle Paradis au poste d'adjointe à la direction générale et responsable des communications en date du 17 mars 2010;

ATTENDU QU'il avait été entendu qu'en attendant le retour de notre agente de développement rural, madame Paradis partagerait son travail à mi-temps au poste d'adjointe à la direction générale et responsable des communications et à mi-temps au poste d'agente de développement rural;

ATTENDU QUE les dossiers en cours au niveau de l'administration générale, tels que le projet éolien, ont demandé que madame Paradis répartisse son travail de façon à ce que les trois quarts de son emploi du temps soient pour l'administration générale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster son salaire en fonction de cette nouvelle répartition;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la répartition du temps de travail de madame Danielle Paradis soit dorénavant établie aux trois quarts de son emploi du temps pour le poste d'adjointe à la direction générale et responsable des communications et un quart comme agente rurale.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte d'ajuster rétroactivement au 12 avril, le salaire de madame Danielle Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0**FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, AVRIL 2010**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre de ce comité administratif.

18.0**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 2 JUIN 2010**

J'informe les maires que la prochaine séance du comité administratif est prévue pour le mercredi 2 juin 2010 à 18 h 30. Étant donné que certains membres sont dans l'impossibilité d'être présents à cette date, il est entendu de tenir la prochaine rencontre le mardi 1^{er} juin à 18 h 30.

19.0**VARIA**

Aucun sujet n'a été ajouté.

20.0**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2010-89****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif de ce 5 mai soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 5 mai 2010 et ce, pour les résolutions C.A. 2010-81, C.A. 2010-82, C.A. 2010-83, C.A. 2010-84, C.A. 2010-85, C.A. 2010-86, C.A. 2010-87 et C.A. 2010-88.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général